

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

À la suite de sa réunion du 25 mars 2022

Parcours d'interprétation historique – avenue des Pins

A22-SC-05

Localisation :	Avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Reconnaissance municipale :	Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal Situé dans plusieurs secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme) Longe plusieurs grandes propriétés à caractère institutionnel (Plan d'urbanisme)
Reconnaissance provinciale :	Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal (LPC*)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM**) émet un avis à la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité, conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION¹

Le tronçon à l'étude dans le cadre du présent avis est celui de l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Débutant devant l'ancien Institut des Sourdes-muettes, ce tronçon longe plusieurs grandes propriétés à caractère institutionnel, notamment le manège militaire des Fusiliers Mont-Royal, le pavillon Jean-Jacques-Olier de l'école au pied-de-la-montagne, l'église de la Paroisse allemande Saint-Boniface, l'Hôtel-Dieu, et la maison-mère des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph. La partie de l'avenue des Pins actuellement à l'étude se termine à l'avenue du Parc, tout juste au pied du mont Royal.

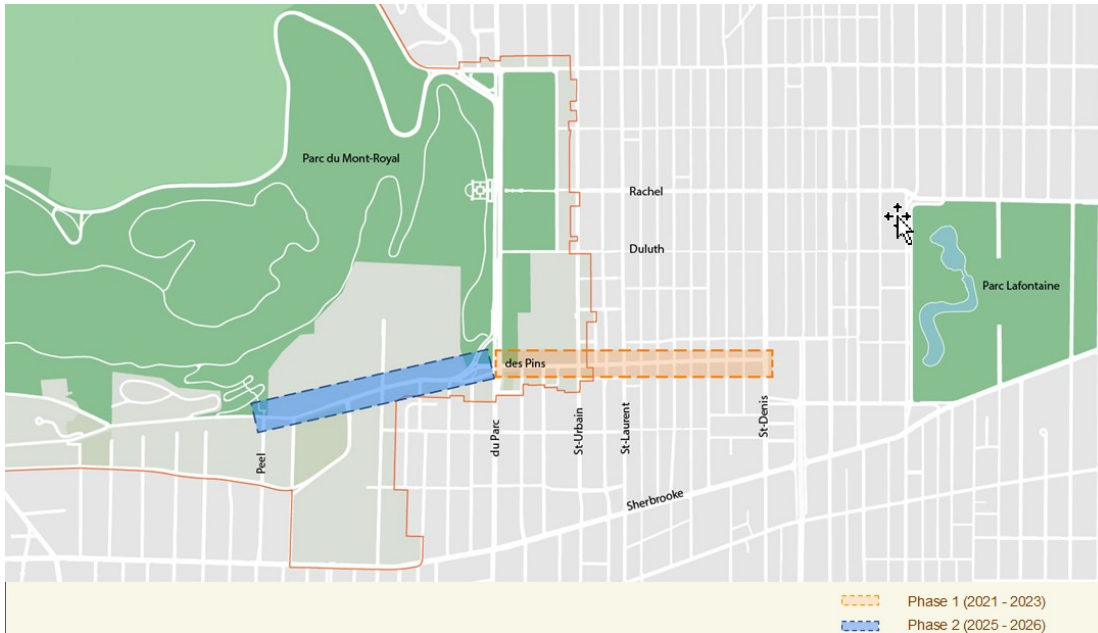
En 1859, les religieuses hospitalières de Saint-Joseph décident de déménager l'Hôtel-Dieu de Montréal au Mont-Sainte-Famille sur une propriété cédée aux religieuses en 1730 sous le nom de Terre-de-la-Providence. Le complexe, conçu par l'architecte Victor Bourgeau, épouse une volumétrie en forme de E, sur un plateau, à proximité de la rue Sherbrooke Ouest. L'ensemble comprend l'hôpital, une chapelle, la maison-mère des Sœurs, un orphelinat, des jardins et un grand verger protégé par un mur de pierre. Au fil des ans, de nouvelles ailes sont ajoutées en s'intégrant au bâtiment de Bourgeau.

¹ Historique tiré et adapté de Ville de Montréal, « Mont-Sainte-Famille (parc Jeanne-Mance) », Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, patrimoine.ville.montreal.qc.ca (consulté le 25 mars 2021).

* Loi sur le patrimoine culturel

** Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine (règlement de la Ville de Montréal 02-136).

En 1864, les religieuses cèdent à la Ville l'avenue des Pins (anciennement la rue de l'Hôtel-Dieu). En 1875, la Ville demande à l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted qui aménage les voies du parc du mont Royal, de prévoir une voie de ceinture à la base de la montagne, cette nouvelle voie comprenant l'avenue des Pins. Le prolongement de l'avenue des Pins dans sa partie Est est plus récent, ce qui explique notamment la présence de murs latéraux en front de rue. Offrant des vues exceptionnelles sur la montagne, l'avenue des Pins est l'une des principales rues incluses dans les limites du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal.



Plan du secteur à l'étude (Source : Service de l'urbanisme et de la mobilité)

Contexte de la demande²

Le projet de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, est en cours de réalisation (2021-2023) par la Ville de Montréal. Ce grand projet vise à :

- mettre à niveau les infrastructures souterraines;
- améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des piétons, des cyclistes et des usagers du transport collectif;
- augmenter le verdissement;
- réaliser des aménagements esthétiques et faciles à entretenir;
- mettre en valeur les sites patrimoniaux et culturels bordant l'avenue.

Le projet a été présenté au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) en mars 2021, puisque le tronçon de l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Urbain, face à l'Hôtel-Dieu, se trouve dans le Site patrimonial du Mont-Royal. L'avenue des Pins est également bordée par d'autres ensembles patrimoniaux d'importance, comme le bâtiment des

² Description tirée et adaptée du document de présentation préparé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité

Fusiliers Mont-Royal et l'Institut des Sourdes-muettes. De plus, des fouilles archéologiques réalisées dans le cadre du projet des Pins ont révélé des artefacts relatifs à des bâtiments résidentiels démolis au tournant du XX^e siècle pour permettre la construction de l'avenue. Un avis favorable a été émis (A21-SC-05).

Dans ce contexte, le CPM a recommandé que des gestes soient posés, dans le cadre du projet de réaménagement, pour mettre en valeur le patrimoine de l'avenue des Pins. Le Service de l'urbanisme et de la mobilité a donc décidé d'implanter un parcours d'interprétation historique sur tout le tronçon, intitulé Fenêtres sur l'avenue des Pins. Pour ce faire, une firme d'historiens et de muséologues, Pirogue, a été mandatée à l'été 2021 et un comité avisé composé d'experts en histoire locale a été formé pour suivre le mandat.

DESCRIPTION DU PROJET³

Il a été établi que le parcours comprendrait 13 stations touchant chacune une thématique différente, allant de l'occupation amérindienne jusqu'à la fin du XX^e siècle. Après avoir analysé plusieurs options, le support choisi pour les panneaux d'interprétation est un lutrin de 40 cm de largeur par 106 cm de hauteur, formé d'une simple plaque d'acier pliée, d'une épaisseur de 6 mm et recouvert d'un fini anti-graffiti. Les lutrins sont généralement installés dans les aires de plantation des saillies de trottoirs sur les rues transversales à l'avenue des Pins.

Cinq des 13 stations sont situées dans le site patrimonial du Mont-Royal et traitent respectivement de l'ancien échangeur du Parc-des Pins, du parc du Mont-Royal, de l'Hôtel-Dieu, de l'édifice d'Arcy-McGee et du lotissement de la rue Sainte-Famille. Leur positionnement a été coordonné avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, responsable de l'aménagement du parc Lucia-Kowaluk, situé au carrefour des avenues du Parc et des Pins.

Les suites envisageables au parcours sont la création d'une baladodiffusion interactive et le prolongement du parcours vers l'ouest, dans le cadre de la phase 2 du projet des Pins.

ANALYSE DES ENJEUX

Le CPM a rencontré, lors de sa réunion en vidéoconférence du 25 mars 2022, les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin d'analyser le projet d'ajout de stèles interprétatives formant un parcours historique le long de l'avenue des Pins entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. Il remercie les requérants pour leur présentation claire et détaillée ainsi que pour les réponses apportées à ses questions. Appréciant grandement la proposition des requérants, le CPM a soulevé les enjeux énoncés dans les paragraphes qui suivent.

Lutrins

Le CPM apprécie l'allure finale des lutrins qui formeront le parcours historique de l'avenue des Pins, les jugeant plus appropriés au contexte de ce secteur que les stèles qui avaient été proposées antérieurement et qui étaient particulièrement hautes. Il invite cependant les requérants à s'assurer que les lutrins proposés soient assez solides pour

³ Description tirée et adaptée du document de présentation préparé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité

contrer les déformations et bien sécuritaires, notamment reconsidérer les coins pointus qui pourraient s'avérer dangereux.

Circulations et rue Sainte-Famille

Lors de la présentation, le CPM s'est attardé à la question des circulations aux alentours des stations et de la trame urbaine qui les entourent, particulièrement en lien avec celles numérotées #3, #4 et #5 et qui sont à proximité de la rue Sainte-Famille. Il a noté que l'ordre proposé pour ces stations invite les piétons à traverser la rue à quelques reprises, ce qui n'est pas idéal au niveau de la sécurité de ces derniers et de ceux qui utilisent l'avenue des Pins.

Émettant des préoccupations quant à la traverse de la rue Sainte-Famille, il invite les requérants à réfléchir à une stratégie de circulation afin d'éviter que les piétons traversent à des endroits non-balisés entre ces trois stèles situées de part et d'autre de l'avenue des Pins. Une des solutions qui a été mentionnées par le CPM est celle de la traverse piétonne, au sol, au prolongement de la rue Sainte-Famille et s'arrêtant devant les grilles de la chapelle de l'Hôtel-Dieu. En ce sens, et pour poursuivre dans l'idée d'intégration harmonieuse des stations (ou lutrins) aux parcours des piétons, il conseille également aux requérants d'éviter d'implanter à cet endroit des feux de circulation qui viendraient nuire aux efforts de mise en valeur des biens patrimoniaux avoisinants.

Intégration de nouvelles technologies

Le CPM comprend très bien le défi qu'est celui de choisir les thèmes à intégrer au parcours historique d'une avenue plus que centenaire et dont les institutions qui la bordent sont fermement ancrées dans l'histoire de la ville. En ce sens, et dans le but d'offrir le plus possible aux citoyens, il se rallie à la proposition des requérants qu'est de proposer des compléments d'information par le biais des technologies de l'information telles que la baladodiffusion et l'invitation – par un code QR ou autre – à se rendre sur un site web qui pourrait les fournir et ce dans plusieurs langues.

Thèmes abordés

Le CPM apprécie les choix des thèmes qui ont été sélectionnés pour les stations, les estimant variés et à propos. Il se permet néanmoins de proposer d'autres thèmes dans lesquels les requérants pourront puiser inspiration s'ils le désirent. Si la place n'est pas suffisante sur les lutrins, leur intégration à une baladodiffusion ou encore à un site internet accessible par un code QR ou un hyperlien, tel qu'évoqué auparavant, pourrait être pertinente :

- Toponymie : expliquer pourquoi on a nommé cette voie de circulation *Pine Avenue* ou avenue des Pins;
- Concepteurs et architectes des bâtiments le long de l'avenue;
- Crédits : concepteurs du parcours, sources documentaires, année de réalisation, etc.

Arrimage avec le projet de la Cité-des-Hospitalières

Estimant ces projets intimement liés, le CPM souhaite inviter les requérants à s'arrimer, ou du moins à garder un dialogue, avec l'équipe responsable du projet de requalification de la Cité-des-Hospitalières afin de proposer des stratégies de mise en valeur qui soient complètes et cohérentes, notamment pour la proposition de baladodiffusion.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet d'intégration d'un parcours d'interprétation historique sous la forme de lutrins positionnés à des endroits historiques significatifs le long de l'avenue des Pins et qui s'inscrit dans le grand projet de réaménagement de cette artère. Il est d'avis que la proposition révèle et met en lumière l'histoire de cette dernière et de ses occupants, un devoir de mémoire très important. Il émet les quelques recommandations suivantes pour la suite du projet :

01. S'assurer que les lutrins soient solides, afin d'éviter leur déformation et sécuritaires pour les utilisateurs, surtout à la hauteur des coins;
02. Poursuivre la réflexion quant aux circulations afin d'assurer la sécurité des piétons et les traversées aléatoires;
03. À l'intersection de la rue Sainte-Famille et de l'avenue des Pins, favoriser une traverse piétonne au sol plutôt que des feux de circulation;
04. Poursuivre la réflexion sur les thèmes abordés et proposer des compléments d'information via les technologies de l'information (baladodiffusion, site internet, etc.);
05. Maintenir un dialogue avec l'équipe responsable du projet de requalification de la Cité-des-Hospitalières notamment pour la diffusion des informations historiques et pour leur mise en valeur.

Note adressée au demandeur :

Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Peter Jacobs

Le 8 avril 2022

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.